



Protocole d'évacuation

de l'internat

en cas d'incendie



Information préalable

- Les consignes d'évacuation en cas d'incendie sont affichées dans chaque chambre d'élèves et de surveillant et dans le bureau internat du rez-de-chaussée.
- Les CPE informent les internes et les surveillants sur la conduite à tenir en cas d'alarme
- Un élève responsable sécurité et un suppléant sont désignés pour un ensemble de 5 à 6 chambres.
- **Tout déclenchement d'alarme non motivé constitue une faute grave sévèrement sanctionnée.**

Dès le déclenchement de l'alarme incendie (la découverte d'un foyer d'incendie avéré)

- Appuyer sur le boîtier « bris de glace » le plus proche
- Prévenir l'autre maître d'internat à l'étage ainsi que la personne d'astreinte (**cf tableau permanences de nuit annexé et revu annuellement**)

Dans tous les cas après le déclenchement d'une alarme : lancer l'évacuation

- Vérifier les dégagements (couloirs/escaliers) libres.
- Le maître d'internat de l'aile côté route d'Espagne (**le guide**), aidé par deux élèves responsable sécurité procède à l'évacuation de tous les locaux, chambres, sanitaires en priorité, par tous les dégagements libres jusqu'à l'extérieur du bâtiment sur la zone de regroupement. Il doit emmener son cahier d'appel.
- le maître d'internat de l'aile côté lycée (**le serre file**) évacue en dernier en contrôlant la complète évacuation des locaux et notamment les toilettes. Il doit emmener lui aussi son cahier d'appel.
- Sans prendre de risque pour sa propre sécurité, le surveillant s'assure qu'aucun élève ne reste dans les chambres dont il a la surveillance. Il évacue dans les meilleurs délais.
- Au déclenchement de l'alarme, les internes quittent rapidement leur chambre pour se rendre au lieu de rassemblement.
Ils doivent obligatoirement se munir **d'une couverture** pour se protéger du froid.

Lieux de rassemblement

Aile	Points de rassemblement	Déplacements
Côté route d'Espagne	Sur l'allée centrale goudronnée entre l'établissement et la route d'Espagne	Sortie par les escaliers de secours à l'extrémité des bâtiments
Côté lycée	Sur le terrain de sport le plus éloigné de l'internat	

Appel par les surveillants :

- Les surveillants font l'appel avec report sur le cahier d'appel. L'objectif est de connaître les internes qui manquent à l'appel ainsi que leur numéro de chambre. Cette information est essentielle pour diriger l'intervention des secours.
- Les références des élèves manquant à l'appel sont communiquées au CPE de service qui les transmet aux secours. Les surveillants peuvent être assistés par les élèves responsables "sécurité".

Parallèlement, la personne d'astreinte de nuit (cf tableau annexé) prévenu par un surveillant, lève le doute (personnels logés : cf tableau)

- Visualiser la zone d'alarme sur le boîtier de report sur système de sécurité incendie au rez-de-chaussée
- Vérifier la réalité du foyer d'incendie en se rendant au lieu indiqué par le zonage
- **Si le foyer est réel prévenir les pompiers au n° 18**
- Fin de l'alarme, elle est signifiée par la personne d'astreinte

Information des personnels logés par nécessité absolu de service :

Personnes responsables :	Du lundi au jeudi
Astreinte de nuit : (voir le calendrier élaboré à chaque rentrée scolaire qui est affiché dans les chambres surveillants)	M. Pinteau : 188 M. Spagnol : 189 Mme Pene : Mme Ebozo'o : 190 Mme Cochelin : 272 Mme Nouailles : 271 <u>Au besoin, sur consigne personne d'astreinte :</u> Personnels logés techniques : M. Florville : 273 M. Rey : 274 Mme Brahmi : 276

En cas de foyer avéré : après la levée de doute, la personne d'astreinte :

Appelle les pompiers

Appelle le **Proviser** ou/et du **ses adjoints (Provisers adjoints, Adjoint gestionnaire)**

Appelle les personnels techniques logés

Ouverture des accès extérieurs à l'établissement et accueil des secours : personnel d'astreinte

Coupage des fluides vanne gaz et gestion de l'ascenseur : ARL logés

Coupage d'électricité : ARL électricien logé

Compte rendu d'évacuation

- **Toute évacuation, exercice ou alarme déclenchée, donne lieu à un rapport écrit établi par la personne d'astreinte qui est remis au Chef d'établissement puis à l'adjoint gestionnaire pour être annexé au registre de sécurité.**
- **Les déclenchements intempestifs dûs à un dysfonctionnement doivent impérativement être signalés afin de déclencher les interventions de maintenance nécessaires.**

En cas de dysfonctionnement avéré

Après constat visuel d'absence de feu, prévenir l'adjoint gestionnaire qui contactera l'entreprise de maintenance

Procédure de prise de contact avec les secours en cas de sinistre

- 1 - Se présenter
- 2 - Préciser la nature du sinistre
- 3 - Donner une évaluation des risques potentiels
- 4 - Donner l'adresse précise du sinistre (77 route d'Espagne 31100 Toulouse)
- 5 - Demander quels sont les gestes d'urgence
- 6 - Ne pas raccrocher